



Je suis perdu, que faire ?

Par **Cyril**, le **06/05/2010** à **15:55**

Bonjour,
Je reviens à vous pour vous exposer ma crainte.
Ma copine qui est japonaise est arrivée en France avec un visa étudiant d'un an le 27 septembre 2009 et son visa se finit le 27 septembre 2010.
Nous nous sommes PACSés le 2 novembre 2009.
Elle paye des cours dans une école privée qui est très chère et on ne vit que sur un seul salaire.
Ma question étant que j'aimerais continuer à vivre avec elle mais que faire pour renouveler son visa et pour qu'elle reste en France légalement ?
Je pourrais demander un titre de séjour regroupement familial mais le PACS a été officialisé environ un mois après son arrivée en France et donc il n'y aura pas les un an requis pour ce visa.
En outre nous n'avons pas les moyens qu'elle fasse des allers-retours France-Japon pour refaire des demandes de visa.
Que faire ?
Je suis effrayé qu'elle doive quitter la France.
Je vous remercie par avance pour l'aide que vous pourrez me fournir.
Dans l'attente de réponses, passez une bonne journée.
Cyril

Par **sacel**, le **07/05/2010** à **22:11**

Il y a que le mariage qui ouvre toutes les portes.

Par **Cyril**, le **09/05/2010** à **18:55**

et comment s'il te plaît ?
Rester en possession d'un récépissé et être quelques temps dans l'illégalité en attendant un an ?
Je ne sais pas quoi faire.
Si elle doit retourner au Japon elle n'aura pas les moyens de revenir car elle a tout quitté (travail etc...) pour venir vivre avec

moi en france.rnrnMerci par avance